

**AIX-MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
DIRECTION VALORISATION DES DECHETS
COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)
DU CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE (CTM) DE FOS SUR MER**

Compte Rendu du 11 Juillet 2018

Le secrétariat de la Commission de Suivi de Site (CSS) s'étant assuré au préalable que le quorum était atteint, Monsieur le Sous-Préfet ouvre la première réunion de l'année à 14h15.

Il annonce que le nouvel arrêté préfectoral portant sur le renouvellement de la composition des membres de la CSS est sur le point d'être formalisé et qu'il sera effectif pour la prochaine réunion fin 2018.

Cela étant précisé, Monsieur le Sous-Préfet prend en charge, le 1^{er} point de l'ordre du jour.

I Fonctionnement de la CSS

Monsieur le Sous-Préfet interroge les membres de la Commission quant à l'émission de remarques éventuelles sur le compte-rendu (CR) de la dernière CSS du 21 novembre 2017. En l'absence de réponse en retour, il déclare le CR, validé.

Il pose encore la question de savoir s'il y a des demandes d'interventions préliminaires. En l'absence de réponse en retour, il propose de poursuivre sur le 2^{ème} point de l'ordre du jour.

II Fonctionnement de l'installation

Monsieur JEANNE, (EveRé), indique un fonctionnement normal des installations en 2017 ainsi qu'un apport stable des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Il fait état de 2 arrêts techniques programmés de l'UVE pour maintenance préventive sur les 2 lignes du 2 au 8 avril, sur la ligne 1 du 1^{er} au 17 octobre et sur la ligne 2 du 2 avril au 3 mai.

Concernant la réception des déchets Il rappelle le début de la réception de déchets tiers au mois de juin 2017, suite à l'autorisation préfectorale du 12 avril 2017.

Il ajoute que sur un total de 403 513 t de déchets, apportées en 2017, 399 820 t sont des OMR, les déchets tiers représentant 3 693 t.

Concernant le centre de tri primaire, 384 056 t d'OMr ont été enregistrées en entrée de tri pour 2017, il signale, toutefois, une baisse ponctuelle de régime due à l'arrêt technique programmé en avril.

Il précise que l'objectif est d'obtenir un ratio le plus important possible entre « OMr passées par le centre de tri / OMr reçues ».

Ainsi le ratio moyen obtenu sur l'année 2017 est de 96,1%, ce qui est conforme au ratio minimum de 90% en moyenne annuelle fixé dans l'AP du 28 juin 2012.

Concernant l'unité de valorisation organique (UVO), 92 374 t de déchets sont entrées dans l'UVO et la totalité de la production d'électricité, soit 6 717 MWh a été vendue. Il précise toutefois, un ralentissement au 1^{er} semestre lié aux interventions de maintenance sur les moteurs biogaz mais une augmentation de la production électrique marquée sur la seconde partie de l'année.

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), assure la suite de la présentation.

Concernant l'unité de valorisation énergétique (UVE), 347 884 t de déchets sont entrées dans l'UVE pour une production d'électricité de 190 646 MWh dont 150 534 MWh ont été vendus en 2017

Sur les évènements qui ont marqué le fonctionnement des 2 lignes UVE pour le second semestre 2017, Monsieur SALTEL-PONGY indique :

- Arrêt sur la ligne 1 :

du 5 au 6 août : décolmatage du cône de la tour de lavage des fumées

du 27 au 29 août : remplacement de la vis sous chaudière ;

du 4 au 5 septembre : intervention suite à une fuite chaudière;

du 12 au 14 septembre : remplacement de barreaux de grille;

du 1^{er} au 17 octobre : arrêt technique programmé pour maintenance préventive annuelle ;

du 12 au 24 novembre : Problème de bourrages en partie basse de la goulotte d'introduction des déchets dans le four, rencontré à partir du 12/11.

Plusieurs arrêts et redémarrages successifs réalisés, mais infructueux, invalidant la cause possible de la nature des déchets.

Intervention dans la goulotte pour mesures de ses dimensions internes et identification alors d'une légère déformation de la paroi, créant un « effet de voute » et donc les bourrages.

Travaux de remise en état de la goulotte réalisés.

Redémarrage de la Ligne 1 le 24/11.

A titre préventif, le remplacement complet de la goulotte programmé – et réalisé – dans le cadre de l'arrêt technique annuel de cette Ligne du printemps 2018.

- Arrêt sur la ligne 2 :

du 29 au 31 juillet : bourrage au niveau de la trémie d'alimentation du four et intervention sur une vanne du circuit lait de chaux ;

du 6 au 9 août : intervention sur le caisson de récupération des fines;

du 22 au 28 décembre : intervention suite à une fuite chaudière ;

Concernant les sorties de recyclables du centre de tri et de la plateforme mâchefers qui ont été demandées lors de la dernière CSS, Monsieur SALTET-PONGY indique que sur un total de 9 422 t de déchets recyclables pour 2017, 302 t sont du plastique, 1 003 t de métaux non ferreux et 8 117 t de métaux ferreux.

Enfin, il termine ce point de l'ordre du jour par la présentation du bilan matière 2017.

Monsieur le Sous-Préfet demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, interroge sur le traitement du verre. Il constate également un nombre d'arrêts important du CTM et une méthanisation qu'il juge « anecdotique ».

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond que la part résiduelle de verre, reçue sur le site est incompatible avec la filière de valorisation. Pour l'extraire de la matière organique, il est orienté en tant que refus de tri secondaire.

S'agissant de la méthanisation, la valorisation organique produit du biogaz et du compost qui est utilisé pour l'agriculture locale (sur 15 000t, environ 13 000t pour les Bouches-du-Rhône). Il explique que, pour cette filière de valorisation organique, EveRé privilégie la qualité à la quantité.

Monsieur MEUNIER, Mouvement des citoyens de tout bord (MCTB), interroge sur le ratio entre le tri primaire et le tri secondaire et ce que prévoit l'Autorisation Préfectorale (AP) si l'objectif de 90% n'est pas atteint ?

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), déclare que 2016 avait été une année particulière liée au redémarrage des unités.

L'Autorisation Préfectorale stipule que 90% des OMr doivent transiter par le centre de tri mais ne prévoit pas de pénalité en cas de non atteinte de ce seuil. La question ne s'est jamais posée car ce seuil a toujours été respecté.

Monsieur le Sous-Préfet interroge sur les améliorations à apporter pour obtenir de meilleurs résultats sur la ligne de revalorisation ?

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond qu'il y a des évolutions réglementaires en cours vis-à-vis du tri à la source des déchets. Toutefois, si les matières organiques étaient pré-triées cela permettrait une meilleure valorisation du verre.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, remarque qu'il n'y a pas de réel tri car seul un quart des déchets est orienté vers l'UVO alors que les $\frac{3}{4}$ partent sur l'UVE.

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond que le tri est fait et que les résultats des 4 lignes de tri primaires le montrent.

Monsieur le Sous-Préfet s'adresse à Monsieur MOUREN, élu MAMP, pour connaître s'il est prévu des évolutions depuis ce qui a été présenté il y a 6 mois sur le volet collecte en terme du tri sélectif ?

Monsieur MOUREN, élu MAMP, répond qu'il n'y a pas d'évolution prévue par la collectivité, mais que le travail doit se faire à la source sur le plastique, les cartons, les emballages et le verre où il y a un vrai problème dans la région. Trop de verres se retrouvent dans les ordures ménagères au lieu d'être déposés dans les points d'apport volontaires.

Pour ce qui concerne le plastique et les emballages cartons, ils sont valorisables s'ils ne sont pas souillés. Or 70 000t de cartons à l'échelle métropolitaine finissent dans les ordures ménagères.

Pour ce qui est de la méthanisation, les services de l'Etat souhaitent qu'il y ait une collecte organique séparée mais aujourd'hui le budget métropolitain des déchets est de 326 M€ dont la moitié allouée pour la collecte. Il n'est donc pas possible aujourd'hui de mettre en place une collecte supplémentaire.

Pour exemple, à Barcelone où 5 flux de collecte sont organisés, dont l'organique, ils plafonnent à 7% de refus de tri.

Aujourd'hui le travail doit se faire, auprès des gros producteurs de déchets organiques (cuisine centrale, restaurations scolaires...), avec le Département et la Région au travers du Schéma Régional afin de mettre en place une collecte mutualisée et séparée.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, demande comment ferait EveRé si cela fonctionnait pour traiter ces quantités supplémentaires ? La DSP stipule que tous les déchets du territoire doivent être envoyés à EveRé. Or l'installation aujourd'hui n'est pas dimensionnée pour accueillir ces déchets supplémentaires.

Monsieur MOUREN, élu MAMP, répond que la DSP stipule que les déchets ménagers des 18 communes du territoire Marseille Provence doivent être accueillis à EveRé depuis le début du contrat. Depuis les nouvelles directives de l'Etat fixées jusqu'en 2025, les volumes des déchets ménagers doivent baisser mais également l'enfouissement des déchets.

Monsieur le Sous-Préfet ajoute que sur le principe, même s'il y a des évolutions souhaitées et fortement incitées, il est intéressant de connaître les perspectives à plus long terme car aujourd'hui on nous présente des bilans de l'activité sur des volumes existants, la répartition de ces différents déchets...

Monsieur CASANOVA, Association Au fil du Rhône, pose la question de l'anticipation de cette évolution et par conséquent le redimensionnement de l'installation.

Monsieur MOUREN, élu MAMP, répond que les flux d'OMr devront diminuer. Les gros producteurs sont des professionnels et on ne doit pas retrouver ces déchets professionnels dans les OMr.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, revient sur le schéma régional qui devra prévoir ce qui va être fait dans l'avenir, compte tenu des obligations de l'Etat. Ce plan régional et ses instruments devront être appliqués par la CSS ici.

Monsieur MOUREN, élu MAMP, répond que le plan Régional est en cours d'élaboration et va définir le traitement de tous les déchets. Pour ce qui nous concerne, les déchets ménagers, de par les directives qui nous sont imposés, devront diminuer.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, attire l'attention sur le fait que le plan, dans la définition des déchets, ne reconnaît que les déchets dangereux, non dangereux et ceux issus du BTP de classe 3 et non les déchets professionnels. D'ailleurs il n'y a plus de commission du plan mais tout est intégré dans le SRADDET qui comprend non seulement les déchets mais également l'énergie etc.

Monsieur le Sous-Préfet propose, que dans une instance d'informations et d'échanges, les services de la Région fassent une présentation des premières tendances.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, demande qu'une comparaison entre l'état des déchets du territoire MPM soit faite par la commission régionale et les chiffres transmis par la métropole.

Monsieur MOUREN, élu MAMP, annonce qu'il a entièrement confiance en ses services, que nombre d'entre nous ont déjà participé à ces réunions à la Région et que Monsieur GONELLA y est également allé. Pour Monsieur MOUREN, la seule question importante aujourd'hui est de savoir comment sensibiliser la population pour avoir un geste responsable. Le reste on sait le faire, on a un centre de valorisation des déchets (à savoir donc le CTM) où l'on trie grosso modo 100 000t d'organique sur ce qui est apporté ici. Il considère que sur 400 000t ce n'est pas négligeable.

Ce qui compte c'est que le compost produit ici soit normé et valorisable même s'il y a du gaspillage sur l'organique pendant un temps.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, revient sur le ratio d'organique qui n'est pas de 100 000t sur 400 000t car au bout, dans les digesteurs, il en est rentré 43 332t en 2017 et il n'en est sorti que 15 450t de compost sur 400 000t. Sur les 100 000t il y a une partie qui revient et qui est brûlée.

Monsieur Meunier, (MCTB), dit qu'il n'a pas les chiffres et demande s'ils existent depuis le début pour connaître l'évolution par année.

Monsieur le Sous-Préfet, réprecise en demandant à EveRé si en fonctionnement normal en années pleines, il y a la possibilité de voir s'il y a une évolution.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que oui.

Monsieur JULLIEN, EveRé, précise que ce qui repart n'est pas du fait d'EveRé mais n'est pas méthanisable car ce sont des plastiques, des verres et des métaux.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, cite alors l'Unité de méthanisation et compostage de Montpellier comme une référence nationale et invite à s'en rapprocher pour voir qu'elle méthanise beaucoup plus et mieux qu'ici.

Monsieur JULLIEN, EveRé répond à nouveau qu'EveRé ne peut mettre des plastiques, des verres et des métaux dans les digesteurs, car cela dégraderait le process et cela ne servirait à rien car le compost ne serait pas normé.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, répond que la philosophie ici est de brûler un maximum. Il ajoute que sur 400 000t qui rentrent, il y en a 100 000 qui sont triées, donc 300 000t non triées, Et que sur les 100 000t triées il y en a que 40 000t qui rentrent dans le digesteur. Et pourquoi il y en a que 40 000 ? Parce que la capacité des digesteurs est de combien ? 50 000. Et donc cela ne sert à rien d'aller au-delà dans le tri parce que de toute façon on n'a pas la capacité de le traiter ici.

Monsieur Meunier (MCTB), ajoute que c'est intéressant car cela signifie que si cette année ou l'an passé on avait plus de 100 000t triées on n'aurait pas pu les méthaniser.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, pose la question du taux de rentabilité interne de chaque ligne, sur le plan économique.

Monsieur le Sous-Préfet revient sur les informations qui pourraient être communiquées en commission sur l'avancement du Schéma Régional des Déchets et va se rapprocher du Conseil Régional pour qu'un représentant intervienne sur l'évolution du schéma, et précise que n'étant pas approuvé, il ne peut pas y avoir de communication officielle. Mais que ce soit à ce stade ou après l'adoption du Schéma, on va faire en sorte d'associer le Conseil Régional pour le caractère complémentaire et éclairant.

Monsieur le Sous-Préfet revient également sur les incidents présentés pour la plupart lors de la CSS de novembre. Il avait été validé en commission qu'une information sur tout type d'incident soit faite systématiquement aux membres de la CSS. Il demande si cela a été fait.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que oui.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, ajoute qu'il y a un modèle qui est presque parfait c'est celui des Grilles des Installations Nucléaires de base. Tout incident depuis le niveau 0 est signalé aux membres. Il y a une fiche de déclaration, sur une page A4, qui décrit de manière succincte ce qui s'est passé.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le point de départ est de s'assurer qu'il y ait bien eu transmission de l'information auprès des membres de la CSS.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, constate que le contenu de l'information n'est pas satisfaisant avec pour exemple le dernier incident sur un départ de feu. L'information dit qu'il y a eu un départ de feu, le lieu de l'incident mais on ne sait ni pourquoi ni comment. Il cite « la cause probable du dégagement de fumée au sein du stock de métaux est la présence d'un déchet autre qu'un déchet ménager reçu en mélange avec les OMR s'étant échauffé et étant entré en combustion en interne ». Il demande des précisions sur la nature de ce déchet.

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond qu'il n'est pas possible de le savoir.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur mer, indique qu'il est difficile d'en tirer les conséquences s'il n'y a pas de recherche sur le produit en cause. Cela veut dire que malgré le tri, des métaux sont capables de s'enflammer ?

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond que c'est certainement quelque chose qui est arrivé dans les déchets ménagers mais qui n'y avait pas sa place, qui devait être en partie métallique puisqu'il a été retiré par les aimants dans le stock de métaux et qui a dû s'auto échauffer sans qu'il n'y ait eu de flamme.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, ajoute que si se mêlent aux déchets ménagers des déchets incendiaires, ils ne peuvent pas être éliminés par le tri.

Monsieur GERMAIN, SDIS, précise qu'il est également difficile pour lui de dire quelle est la matière qui est entrée en combustion.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), revient sur le fonctionnement de l'installation et la partie recyclable qui nous a été présentée où on a environ 9500t de recyclables extraits. Ou sont-ils redirigés ? en synergie locale, avec les industriels de la zone ou une sortie avec un repreneur agréé, obligatoire. Où vont ces produits recyclables ?

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond que les filières peuvent être locales ou plus éloignées. Il n'y a pas un repreneur unique par matière mais plusieurs.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), souhaite que la zone locale soit privilégiée pour ces reprises de matière.

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), précise que les métaux sont envoyés à Arcelor, filière très locale lorsque cela est possible.

Monsieur le Sous-Préfet propose de passer au point suivant.

➤ **Surveillance à l'émission 2017**

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, fait un rappel des pratiques afférentes à la surveillance des polluants, soit :

- des paramètres suivis en continu (voir liste sur le power point joint à l'ODJ)
- des paramètres suivis par un organisme externe accrédité COFRAC, qui contrôle tous les semestres sur un certain nombre d'analyses plus complètes
- un prélèvement isocinétique des dioxines et furannes (analyse mensuelle).

Pour le bilan du suivi en continu, il informe que la présentation est la même que celle faite lors de la dernière CSS avec en complément une présentation des valeurs journalières sur l'année suite à la demande faite.

Concernant le monoxyde de carbone (CO) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, on ne constate aucun dépassement de la valeur limite journalière fixée à 50mg/Nm³. En termes de flux, l'évolution annuelle montre des valeurs nettement inférieures (5 309kg et 6 211kg) au flux maximal fixé par l'arrêté préfectoral (23 600kg). L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste en dessous des valeurs maximum.

Concernant le carbone organique total (COT) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont nettement au-dessous de la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 6mg/Nm³.

Il n'y a pas de flux annuel maximum dans l'AP ; le flux varie en fonction des quantités de déchets incinérés dans le mois soit respectivement 608Kg sur la ligne 1 et 516kg sur la ligne 2 sur l'année.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste inférieur aux valeurs maximum.

Concernant les poussières en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont bien au-dessous de la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 8mg/ Nm³, sauf, pour la journée du 3 mai, un dépassement VLE jour sur la ligne 2 qui correspond à son redémarrage. Les flux (765kg et 224kg) sont nettement inférieurs au maximum autorisé de 5 500kg.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste inférieur aux valeurs maximum sur la ligne 1. Sur la ligne 2 on retrouve la valeur en dépassement pour le 3 mai.

Concernant le dioxyde de soufre (SO₂) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont là encore au-dessous de la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 50mg/ Nm³, excepté pour le 30 juillet avec une valeur légèrement supérieure à la limite sur la ligne 2. Les explications sur les causes de ces dépassements seront données à la fin de la présentation.

Les flux (11 792kg et 15 955kg) sont inférieurs au maximum autorisé de 39 300kg.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste inférieur aux valeurs maximum sur la ligne 1. Sur la ligne 2 on retrouve la valeur en dépassement pour le 30 juillet.

Concernant les oxydes d'azote (NOx) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont au-dessous de la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 80mg/ Nm³, excepté un très léger dépassement le 24 décembre sur la Ligne 2. Les émissions sont stables en termes de moyennes mais également au regard des minima et des maxima.

Les flux (59 346kg et 58 078kg) sont proches du maximum autorisé de 63 000kg car la VLE, dans le cadre de l'AP du 28 juin 2012, est très inférieure à la réglementation nationale, mais restent dans tous les cas, en dessous du maximum autorisé.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste stable sur la ligne 1. Sur la ligne 2 on retrouve la valeur en dépassement pour le 24 décembre.

Concernant l'acide chlorhydrique (HCl) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières moyennes sont au-dessous de la VLE de 10mg/ Nm³, exceptés le 15 février, un dépassement VLE sur la ligne 1 (déjà évoqué lors de la précédente CSS), un dépassement VLE sur la ligne 2 le 30 juillet et un dépassement le 6 aout sur la Ligne1.

Les flux (5 464kg et 4 469kg) sont inférieurs au maximum autorisé de 8 000kg.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année reste inférieures aux valeurs maximum avec toutefois les 3 valeurs légèrement en dépassement susmentionnées.

Concernant l'acide fluorhydrique (HF) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont extrêmement basses par rapport à la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 0,8mg/ Nm³. Les flux (48kg et 38kg) sont très largement inférieurs au maximum autorisé de 800kg.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année, sur la ligne 1 et 2, reste inférieur aux valeurs maximum.

Concernant l'ammoniac (NH₃) en autosurveillance

Sur les lignes 1 et 2, les concentrations journalières sont stables et bien en dessous de la VLE fixée par l'AP du 28 juin 2012 à 20mg/ Nm³. Les flux (772kg et 62kg) sont très nettement inférieurs au maximum autorisé de 7 900kg.

L'ensemble des valeurs journalières de l'année, sur la ligne 1 et 2, reste inférieur aux valeurs maximum.

Sur le bilan du respect des VLE journalières

C'est une limite réglementaire à respecter en moyenne sur 24 heures de fonctionnement des lignes. Il peut y avoir des cas particuliers comme la présence de périodes transitoires ponctuelles, non représentatives d'un fonctionnement pleinement stabilisé (phases d'arrêt et redémarrage...) et des temps de fonctionnement des lignes sur la journée réduit (ex : arrêt en début de journée ou démarrage en fin de journée), d'où des moyennes journalières calculées, non pas sur une journée entière de fonctionnement, mais sur seulement quelques heures.

Sur l'année 2017, ce sont plus de 5 000 valeurs journalières obtenues

Au 2nd semestre 2017 (le 1^{er} semestre ayant été vu lors de la précédente CSS), les valeurs journalières ont bien été inférieures aux VLE journalières, à l'exception des cas présentés ci-après.

Sur la ligne 1, Le 6 aout 2017 :

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, rappelle un très léger dépassement de la VLE journalière en HCl (10,28 mg/Nm³ relevés contre 10 mg/Nm³ autorisés).

Il explique qu'il y a eu un dépassement suite au redémarrage de la ligne 1 en milieu d'après-midi avec un temps de marche au global sur la journée de seulement 9h30 au lieu de 24h.

Sur la ligne 2, le 30 juillet 2017 :

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, rappelle un dépassement des VLE journalières sur le SO₂ (52,85mg/Nm³ relevés contre 50 mg/Nm³ autorisés) et HCl (13,07 mg/Nm³ relevés contre 10 mg/Nm³ autorisés).

Il explique que ces dépassements font suite au redémarrage de la ligne 2 avec un temps de marche au global de 4h au lieu de 24h.

Sur la ligne 2, le 24 décembre 2017 :

Il rappelle un dépassement de VLE journalière sur les NOx (80,80 mg/Nm³ relevés contre 80 mg/Nm³ autorisés).

Il explique que ce très léger dépassement est lié à un temps de marche très court sur la ligne de 1h30 au lieu de 24h.

Sur le bilan du respect des VLE de 30mn

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé expose pour l'année 2017, des durées de dépassement des VLE 30min conformes à l'arrêté préfectoral d'EveRé qui impose une durée de dépassement annuelle maximale de 60 h sur chaque ligne.

En cumul, cette durée est de 19h10 sur la ligne 1 et 23h00 sur la ligne 2 ce qui est largement en dessous du maximum autorisé.

Il rappelle ensuite les principaux dépassements et causes associées déjà évoqués lors de la précédente CSS au cours du 1^{er} semestre sur les HCl et sur les NOx.

Monsieur le Sous-Préfet demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, fait remarquer que sur l'acide chlorhydrique, contrairement aux autres paramètres suivis, la VLE de l'Arrêté Préfectoral n'est pas plus stricte que la VLE définie par la réglementation nationale et européenne, et pose la question aux services de l'Etat.

Monsieur PELOUX, DREAL, explique qu'il ne peut donner qu'une réponse de principe. Lorsqu'une demande d'autorisation est déposée, la vérification porte en premier lieu sur le respect des valeurs réglementaires européennes, ce qui est le cas pour EveRé. Ensuite l'attention est portée sur le respect des valeurs réglementaires nationales. Et ensuite, au travers de l'étude d'impact sanitaire, on vérifie l'acceptabilité des valeurs simulées par l'exploitant par rapport à l'environnement. Sur ce type d'installation, comme beaucoup d'autres industriels sur la zone de Fos, on a un rendez-vous périodique pour évaluer le fonctionnement des établissements et leur niveau de performance au regard des meilleures techniques disponibles.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, affirme que l'évolution technologique doit être imposée pour améliorer les performances de l'installation.

Monsieur PELOUX, DREAL, répond qu'il faut de la pédagogie pour expliquer la démarche et reprend son exposé en expliquant qu'au-delà de ce réexamen périodique, la situation particulière de la zone de Fos nécessite de poursuivre la dynamique de contrôle et de réduction des émissions de polluants sur lesquels on estime qu'il y a un impact potentiel sur la santé, avec un plan d'action décliné à la fois par polluant et par établissement.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, revient sur sa question et la pose à la CSS : Est-ce que sur les émissions d'acide chlorhydrique on est véritablement sur la meilleure technologie disponible ?

Monsieur GONELLA, Fare Sud, interroge sur la fixation des valeurs limites sur le respect de la santé publique et sur l'état actuel de la technique mais compte tenu de son acceptabilité économique pour les investisseurs. Il pense qu'une valeur limite peut être fixée mais son acceptabilité économique est abusive pour ses investisseurs.

Monsieur le Sous-Préfet souligne une prise de conscience, qui a pris du temps mais qui est partagée. Ce qui est important c'est de travailler pour améliorer et faire évoluer ces situations. La norme européenne et la norme française existent sur cette zone. Il y a un travail volontariste de la part du ministère et du préfet de région d'aller plus loin pour rechercher les causes.

Le travail aujourd'hui consiste à aller plus loin, renforcer les normes, de prendre en compte le phénomène d'accumulation des facteurs.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, revient sur sa question du polluant non limité.

Monsieur le Sous-Préfet répond que les services se sont assurés que les normes européennes et françaises étaient respectées. A l'époque le travail qui était engagé pour la réduction des émissions était en particulier sur les NOx.

Monsieur GONELLA, Fare Sud intervient sur le manque d'effet cumul car il serait intéressant d'avoir la projection sur le territoire d'un polluant et d'un autre côté, le même produit cumulé au-dessus de la zone. Deuxièmement sur les couts, on n'a toujours pas les couts consolidés sur un territoire. Est-ce que plus de dépenses pour la protection de la santé publique ne se retrouveraient pas en baisse de dépenses de santé publique. Dans un cas, ce sont des dépenses d'une entreprise, dans l'autre c'est à la charge de la collectivité.

Monsieur le Sous-Préfet répond que ce sont des éléments qui se construisent progressivement

Monsieur WORTHAM, Institut Ecocitoyen interroge sur la taille des poussières qui est important d'un point de vue sanitaire.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, rappelle que, lors de la dernière CSS, une question avait été posée sur les particules fines de manière générale. Suite à cela, il indique qu'EveRé a fait réaliser une analyse spécifique sur les PM 2.5 et les résultats ont été transmis aux membres de la CSS. Les résultats présentés ici sont les analyses poussières total.

Monsieur WORTHAM, Institut Ecocitoyen intervient sur les résultats présentés qui correspondent aux poussières primaires, à savoir celles qui sortent directement de la cheminée.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que les analyses sont réalisées dans la gaine avant la cheminée.

Monsieur WORTHAM, Institut Ecocitoyen explique que ce ne sont pas les seules particules puisque les composés organiques volatils qui sont émis conjointement aux particules se transforment dans l'atmosphère et donnent naissance à des particules secondaires. Ce qu'on respire et qui va porter atteinte à la santé humaine c'est l'ensemble des poussières primaires et secondaires. Il faudrait donc prendre en compte aussi ces particules. Il précise que cela est fait pour les véhicules, donc pour la circulation routière, pour la combustion du bois mais pas pour l'industrie. Il demande à ce que ces productions soient prises en compte.

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen, ajoute que, sur la proposition d'étude faite par l'institut (étude « QUANTOM »), l'INERIS avait été mandaté par EveRé pour évaluer la pertinence d'un document qui ne donnait pas toutes les précisions. Il interroge sur le fait que l'institut n'ait pas été contacté en amont pour donner des précisions s'il y a un intérêt ?

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), répond que, dans un premier temps, leur laboratoire d'analyses CME a fait une note succincte, stipulant des réserves, transmise à l'ensemble des membres de la CSS, sur l'analyse de la proposition de l'Institut Ecocitoyen. L'institut Ecocitoyen a apporté des précisions, en retour, sur la proposition d'étude au regard des réserves émises.

Afin d'avoir un second conseil, EveRé a sollicité l'avis de l'INERIS vis-à-vis de ce projet d'étude, en leur communiquant l'ensemble des échanges. L'Ineris, comme CME auparavant, a émis des réserves sur cette étude.

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen, affirme que ce n'était pas une proposition détaillée d'étude et propose que l'étude soit faite par un autre organisme que l'Institut Ecocitoyen.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, propose que cette analyse demandée à EveRé soit faite par la DREAL sur l'ensemble de la zone et indique vouloir saisir officiellement le Préfet sur cette demande.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), s'interroge sur la connaissance de cette proposition d'étude dont les membres de la CSS n'ont eu connaissance. Il ajoute que l'Etude Quantum est évoquée depuis 3 séances mais qu'à ce jour il n'en a pas eu connaissance.

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen, répond que ce n'était pas une proposition mais des courriers, et que ces derniers ont bien été transmis à la CSS.

Monsieur le Sous-Préfet s'interroge sur le fait qu'Air PACA, aujourd'hui ATMOSUD puisse orienter ou diriger cette étude ?

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen ajoute qu'une collaboration avec Air PACA sur une étude de la production des aérosols et comment ce panache aérosol secondaire se disperse sur la zone donnerait un excellent aperçu. Il rappelle que l'institut travaille régulièrement avec Air PACA qui ne fait pas d'étude de réactivité. Dans le projet Quantum cet aspect n'est pas abordé.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), souhaite une analyse de chaque site sur la zone.

Monsieur le Sous-Préfet précise que la prise de conscience est collective et que lors des 2 dernières réunions sur ce sujet il a noté un besoin de suivi plus régulier, d'une information plus régulière sur ces questions de suivi environnemental. Aussi, il va saisir le Président de la Métropole, notamment, pour élaborer un plan territorial de santé environnementale car les conséquences dépassent largement le périmètre de Fos

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, indique qu'à la dernière réunion la DREAL s'est engagée à vouloir faire baisser les seuils d'émission et l'ARS a dit vouloir prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir des éléments tangibles sur la santé publique. Aussi ces 2 services qui sont interpellés depuis des années, ne doivent pas aujourd'hui renvoyer à une tierce personne la capacité à faire une étude.

Monsieur le Sous-Préfet précise que lors de la réunion du 20 mars dernier relative à la restitution de l'analyse de Fos Epsial, il a demandé aux services de l'Etat d'aller dans ce sens compte tenu de l'ampleur du sujet et du fait que le Plan Régional Santé Environnement ouvre sur cette possibilité d'élaborer une territorialisation de ces questions de santé environnementale.

Suite à ce dernier échange, Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), poursuit.

Concernant les dioxines et furannes sur la base de cartouches de prélèvement en continu

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, souligne les pratiques afférentes à cette surveillance, soit :

- un changement mensuel des cartouches par un organisme externe accrédité COFRAC ;
- une analyse mensuelle par un laboratoire externe accrédité COFRAC.

Les résultats du 1^{er} semestre ont été évoqués lors de la précédente CSS. Il présente alors le tableau des valeurs du 2nd semestre avec une valeur entourée qu'il explique :

Concernant la cartouche "à cheval" sur les mois de novembre et décembre 2017 sur la ligne 1, une valeur de 0,1793 ng/Nm³ a été enregistrée par le dispositif de prélèvement en continu.

Dès réception de ce résultat (le 30/01/18), et en application de la réglementation, EveRé a lancé, le plus rapidement possible, un contrôle ponctuel à l'émission.

CME est ainsi intervenu le 06/02/18, soit 7 jours après, délai conforme au maximum de 10 jours imposé par la réglementation. La valeur obtenue a été de 0,0047 ng/Nm³, soit plus de 20 fois inférieure à la VLE.

En complément, et au-delà de ce que demande la réglementation, 2 contrôles ponctuels supplémentaires ont été réalisés, à l'initiative d'EveRé, les 16/02/18 avec une valeur de 0,0092 ng/Nm³, soit plus de 10 fois inférieure à la VLE et 06/03/18 avec une valeur de 0,0019 ng/Nm³, soit plus de 50 fois inférieure à la VLE.

En parallèle, la cause a été recherchée et est dû à un problème de bourrage en partie basse de la goulotte d'introduction des déchets dans le four, rencontré à partir du 12/11/17.

La goulotte ayant été inspectée dans le cadre de l'arrêt technique annuel précédent (et n'ayant révélé aucune problématique particulière sur cet équipement), la cause envisagée a été initialement la nature des déchets. Après débouillage, plusieurs arrêts et redémarrages successifs ont été réalisés, mais se sont avérés infructueux, invalidant la cause possible de la nature des déchets.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), demande combien y a-t-il eu de bourrage successifs ?

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond qu'il y en a eu environ 5 et poursuit sur la recherche de la cause par

- L'Inspection visuelle de la partie interne de la goulotte => pas de constat particulier.
- L'Inspection plus poussée avec mesures des dimensions internes de la goulotte => identification d'une légère déformation de la paroi, créant un « effet de voute » et donc les bourrages.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), demande la cause de la déformation de la goulotte.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que la goulotte étant d'origine, la déformation est due vraisemblablement à une usure prématurée. La déformation était vraiment légère, elle n'était pas visible à « l'œil nu ».

Donc les travaux de remise en état de la goulotte ont été réalisés et la ligne 1 a pu être redémarrée sans encombre le 24/11.

Aussi, à titre préventif, la goulotte a complètement été remplacée dans le cadre de l'arrêt technique annuel qui a suivi, à savoir au printemps 2018.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), interroge sur le fait que cela fait 2 fois que des éléments se détériorent par l'usure. La dernière fois c'était les grilles.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que, comme tout four d'incinération de déchets, la casse de barreaux de grille peut se produire ponctuellement.

Par contre, le phénomène de la goulotte est différent et c'était la première fois depuis le démarrage de l'usine en 2010 que cela se produisait, ce qui explique cette recherche de cause pour arriver à identifier cette très légère déformation de la paroi interne, ce qui n'est absolument pas un problème récurrent.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), en convient mais demande si EveRé en tire les conséquences pour déterminer l'obsolescence des produits ?

Monsieur RODRIGUEZ, EveRé, répond qu'il est difficile de prévoir ce type de pannes, qui ont un caractère exceptionnel, et qu'il est donc difficile de tirer des conclusions de cet événement.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé conclut que la valeur observée par la cartouche de novembre-décembre provient donc d'une marche dégradée de la ligne sur une partie de la

période de prélèvement (plusieurs arrêts et redémarrages successifs, bourrages occasionnant des perturbations importantes de la combustion...), provenant de cette situation très particulière rencontrée sur la goulotte.

Il évoque également les résultats des cartouches obtenus, depuis, sur la ligne 1 :
de décembre 2017 - janvier 2018 : **0,0112 ng/Nm³**, soit **près de 10 fois inférieure** à la VLE.
de janvier-février 2018 : **0,0189 ng/Nm³**, soit **plus de 5 fois inférieure** à la VLE.
de février-mars 2018 : **0,0095 ng/Nm³**, soit **plus de 10 fois inférieure** à la VLE.
de mars-avril 2018 : **0,0160 ng/Nm³**, soit **plus de 6 fois inférieure** à la VLE.
d'avril-mai 2018 : **0,0086 ng/Nm³**, soit **plus de 11 fois inférieure** à la VLE.

Concernant le contrôle des fumées par un organisme externe agréé

Sur le contrôle des fumées UVE

Sur les 2 contrôles inopinés qui ont été effectués par LECES les 7 et 8 novembre 2017 sur les 2 lignes de l'UVE, hors cas particuliers des NOx sur la ligne 2, l'ensemble des valeurs sont inférieures à la VLE demi-heure ainsi qu'à la VLE jour.

Concernant le cas des NOx sur la ligne 2, la VLE demi-heure a été respectée.

Concernant la VLE jour (80 mg/Nm³), c'est-à-dire sur 24 heures de fonctionnement du four-chaudière, le temps d'échantillonnage du laboratoire COFRAC pour réaliser ce contrôle a été de 3h sur le four-chaudière n°2. En considérant le fonctionnement de ce four-chaudière sur le nombre d'heures total de fonctionnement sur la journée en question, la valeur obtenue est de 67,34 mg/Nm³ et donc bien inférieure à la VLE jour.

Sur le contrôle des fumées UVO

Un contrôle effectué par CME Environnement, les 19 et 22 septembre 2017 sur le groupe électrogène biogaz n°2 de l'UVO. L'ensemble des valeurs est inférieur aux valeurs limite d'émission.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Sous-Préfet demande s'il y a des questions.

Monsieur TROUSSIER, Mairie de Fos sur Mer, demande que les arrêts de l'usine soient réduits afin d'éviter l'augmentation de la pollution lors des redémarrages.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que les arrêts techniques programmés permettent la bonne maintenance préventive des équipements, et qu'en outre le nombre global d'arrêt/redémarrage est standard au regard d'une unité d'incinération. Le problème de la goulotte est, lui, très particulier, et constitue donc un point à part.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, déplore le nombre trop important d'accidents lié au manque de fiabilité de l'installation.

Monsieur le Sous-Préfet interroge sur l'équivalence des incidents sur les 2 lignes.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que, sur ce 2nd semestre 2017, la ligne 1 est plus concernée mais qu'en général c'est homogène.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, fait remarquer que 2018 (mars, avril mai) montre aussi des incidents sur la ligne 1.

Monsieur le Sous-Préfet suggère, en termes de maintenance, une action plus approfondie sur la ligne 1 et invite à passer au point suivant.

➤ **Surveillance environnementale 2017 (graminées, sols de surface, aquifères)**

Madame CLAVERI, Bureau d'Etude BioMonitor, présente les résultats de la surveillance environnementale « graminées » réalisée pour EverRé (Voir PPT joint).

L'objectif d'un Plan de Surveillance Environnemental (ou PSE) est de surveiller la qualité de l'environnement et son évolution au cours du temps. Les traceurs visés sont les dioxines/furannes (17 congénères) et les 14 métaux : As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Sn, Tl, V et Zn.

Les mesures ont été réalisées chaque année depuis 2010 (MSI) après un état initial en 2009, normées NF X 43-901.

Elle explique qu'il existe 3 niveaux d'interprétation des résultats : selon le point révélateur du bruit de fond local, les valeurs interprétatives et les valeurs historiques. Il existe 7 stations localisées autour du site.

De plus, 2 campagnes ont été réalisées en 2017. La 1^{er} campagne de mesures a été effectuée du 21 juin au 18 juillet 2017 avec une biomasse très faible sur les stations 1 et 3.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), interroge sur la difficulté de l'interprétation des résultats

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que pour la période de juin à juillet la température a été particulièrement élevée ce qui rend les résultats difficilement interprétables.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, demande si le changement climatique aurait réagi que sur ce site ?

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que certains sites résistent mieux.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, demande pourquoi ?

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que BioMonitor ne fait que des séries sur 20 sites, mais fait des recherches pour trouver la réponse.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, en conclut qu'il est très difficile de donner qu'une seule cause.

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que le fait de décaler les campagnes permettra de savoir si les graminées se développent mieux.

Elle reprend son exposé sur la 2nde campagne réalisée du 25 octobre au 22 novembre 2017 avec une biomasse faible sur la station 6. La station 7 n'a pu être analysée du fait d'un déplacement non conforme de la station.

Concernant la dispersion, lors des 2 campagnes les vents de nord /ouest ont beaucoup impacté les stations qui se trouvent sud/sud-est soit les stations 3 et 7.

Concernant l'analyse des PCDD/F, globalement les concentrations sont inférieures à la valeur de gestion et aucun gradient de concentration ne peut être mis en évidence, à l'exception :

Campagne 1 (été 2017) teneurs les plus élevées relevées sur les stations 1 et 3, mais :

- faible biomasse récoltée (bioconcentration),
- concentration sans lien avec le taux d'exposition (station 1 -- / station 3 ++).

Campagne 2 (automne 2017) teneur la plus forte sur la station 6, mais :

- faible biomasse récoltée (bioconcentration),
- la station 3, station la plus exposée aux vents dominants présente une concentration inférieure au seuil sanitaire.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), est surpris par les valeurs qui sont les plus élevées dans les tableaux sont considérées comme des erreurs alors qu'est conservée la valeur 0,00 sur le GR3. S'agit-il d'une anomalie aussi ?

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que les concentrations sont tellement faibles qu'on arrive à des valeurs nulles et que certaines stations sont faiblement exposées.

Monsieur WORTHAM, Institut Ecocitoyen, demande l'ordre de grandeur de l'incertitude de mesure à considérer ?

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que 2 ou 3 chiffres après la virgule n'est pas forcément représentatif. Le seuil sanitaire est représentatif de la grandeur à retenir mais le laboratoire d'analyse donne 3 chiffres après la virgule.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, s'interroge sur la concentration qui serait plus importante selon que la plante serait de petite taille

Madame CLAVERI, BioMonitor, répond que si la surface est plus importante, les polluants sont dilués.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, signifie que ce n'est pas du bon sens.

Monsieur le Sous-Préfet indique que l'intérêt de ces analyses est de savoir aussi comment les choses évoluent.

Madame CLAVERI, BioMonitor, reprend son exposé sur l'évolution des teneurs en dioxines/furannes de 2009 à 2017 avec une hausse significative et généralisée sur le secteur d'étude en 2010, deux en 2011 due à un incendie de broussaille dans la ZI de Fos (impossibilité d'évaluer l'impact) pour la campagne 1 et une autre lors de la campagne 3 alors qu'EveRé était à ce moment-là en sous-activité. De 2012 à 2017 on constate une baisse générale des teneurs par rapport aux années antérieures.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, intervient sur les incendies et soulève que quand la broussaille brûle on n'a pas de résultats car on aurait des pics de dioxines trop élevés, mais que quand l'incinérateur brûle pendant plusieurs jours l'Etat fait réaliser des analyses et nous annonce qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur PELOUX, DREAL, explique que l'Etat a demandé à EveRé de réaliser des analyses après l'incendie qui ont été soumises à une tierce expertise. Le rapport de l'INERIS indiquait bien que l'impact de l'incendie était visible au travers des valeurs mais cet impact était jugé non significatif pour l'environnement et le risque sanitaire.

Madame CLAVERI, BioMonitor, reprend son exposé sur l'analyse des métaux lors des campagnes 2017 et explique que le fait de retrouver des métaux sur des stations exposées différemment aux vents en provenance du site ne permet pas d'établir de lien direct entre l'activité d'EveRé et les résultats en métaux mettant en évidence d'autres sources d'émission ponctuelle dans la zone d'étude. Néanmoins, aucune des valeurs n'est supérieure aux seuils de référence sanitaire.

Concernant l'analyse des métaux de 2009 à 2017, pour le cas des éléments disposant uniquement de valeurs interprétatives, les teneurs sont majoritairement conformes à celles attendues en zones non impactées – les valeurs recensées supérieures aux seuils de retombées significatives touchent globalement toutes les stations sans corrélation avec les vents en provenance d'EveRé.

La procédure d'interprétation réalisée ici pour les métaux ne permet pas d'établir de lien direct et exclusif entre l'activité de l'installation et les résultats mesurés dans son environnement du fait d'une émission multi-sources.

Globalement, l'ensemble des teneurs reste représentatif de celles attendues dans un milieu urbain et industriel.

Monsieur RAIMONDI, Maire de Fos sur Mer, quitte la séance à 17h07.

Monsieur PELOUX, DREAL, revient sur l'incendie de l'incinérateur et précise que le rapport de l'INERIS indiquait bien que les valeurs en PCDD/F et en métaux ne traduisaient pas d'impact environnemental ou sanitaire significatif.

Monsieur REJOU, AECOM poursuit la présentation sur la surveillance des sols de surface et des eaux souterraines (voir PPT joint) en expliquant que le suivi a été fait à une fréquence annuelle pour les sols de surface et trimestrielle pour les eaux souterraines via un réseau de 7 points à l'extérieur du site pour les sols de surface et de 6 piézomètres au droit du site pour les eaux souterraines.

Les résultats ont été obtenus de façon évolutive, comparé à l'état initial de 2005 mis à jour en 2009, au suivi réalisé en 2010 et 2016, aux valeurs réglementaires et aux concentrations ubiquitaires.

Concernant les métaux, sur les 15 recherchés, 14 ont été détectés sur au moins un point de prélèvement mais pas obligatoirement sur tous les points (antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, plomb manganèse, mercure, molybdène, nickel, vanadium et zinc). Comme depuis 2010, le thallium n'a pas été détecté en 2017.

On constate globalement que l'ordre de grandeur est le même que sur les précédents suivis.

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen, demande pourquoi les métaux sont sommés sachant que, pour exemple, le zinc et du cadmium ont des échelles de grandeurs différentes.

Monsieur REJOU, AECOM, en convient et explique qu'il reviendra plus tard sur ces cas. Cette présentation est faite pour avoir une vision large.

Il reprend l'exposé et revient sur le Point P9, avec des valeurs plus élevées, situé au nord-ouest du site et n'est pas sous les vents dominants.

Monsieur CHAMARET, Institut Ecocitoyen, en déduit que les points P13 et P22 sont sous les vents dominants d'EveRé, donc sous les cheminées.

Monsieur REJOU, AECOM, en convient et explique qu'ils ne seront pas en amont des vents majoritaires comme pour les points P9 et P11. Il continue la présentation sur les points P9, P13 et P15.

Monsieur TROUSSIER, Mairie de Fos sur Mer, demande quelle est la raison de l'augmentation du P9 s'il n'est pas sous les vents dominants ?

Monsieur REJOU, AECOM, répond que malgré les 2 campagnes faites sur ce point, il n'a pas d'explication sur l'origine de cette augmentation. Il y a d'autres émetteurs dans le secteur, cela pourrait venir de là.

Monsieur WORTHAM, Institut Ecocitoyen, pose la question si par vent faible ces points P9 et P13 soient malgré tout être exposé aux émissions du site ?

Monsieur REJOU, AECOM, explique que ce qui rend difficile l'interprétation de l'origine de ces évolutions, c'est que l'on n'observe pas de gradient de concentration notamment sur le P15 et P14 (points les plus éloignés) et sur les points intermédiaires P21 et P22. Il reprend la présentation.

Concernant les Dioxines et Furanne, l'évolution des concentrations exprimées en équivalents toxiques dans les sols de surface est du même ordre de grandeur ou inférieur aux limites de quantification du laboratoire plus basses que celles de l'OTAN et l'OMS. On constate une augmentation au point P9 pour la campagne de septembre, mais qui ne peut être traduite par une augmentation des teneurs (il s'agit d'une augmentation des limites de quantification du laboratoire).

Enfin les concentrations annuelles brutes en dioxines et furanne sont en diminution depuis 2013.

Concernant les eaux souterraines au droit du site, 4 campagnes de prélèvements trimestriels ont été effectuées et une campagne complémentaire au mois de mai qui a permis de cibler certains composés sur les ouvrages notamment PZ1, PZ4 afin d'avoir un point de contrôle entre 2 campagnes.

Ont été analysés lors des campagnes de prélèvements les paramètres physico-chimiques : COT, pH, température, conductivité, potentiel d'oxydo-réduction et DCO ; les composés inorganiques (10 composés) ; les métaux et métalloïdes (16 éléments) ; les composés aromatiques volatils (notamment les BTEX) et/ou polycycliques (HAP - 16 congénères) ; les composés Organiques Halogénés (AOX) ; les polychlorobiphényles (PCB -7 congénères

Ont été analysés lors de la campagne intermédiaire tout ou partie des paramètres/composés suivants: pH, conductivité, composés inorganiques, métaux et métalloïdes.

On observe qu'au droit du site l'écoulement est globalement dirigé vers l'ouest (darse 2) et que sur l'année 2017, au vue de la pluviométrie les piezomètres répondent plutôt bien.

Concernant l'analyse des composants, le pH reste stable, la conductivité présente une hausse en PZ1 et les PZ restent stables.

Monsieur TROUSSIER, Mairie de Fos sur Mer, interpelle sur le pH de l'eau à 9-9,5 qui lui paraît énorme.

Monsieur REJOU, AECOM, convient qu'une augmentation a été constatée et qu'au regard des critères de comparaison on doit se situer entre 6,5 et 9 et donc ici légèrement au-dessus. Il convient également qu'étant en méditerranée, les eaux sont très saumâtres avec des interactions entre la nappe superficielle et les eaux marines ce qui peut être des facteurs d'influence des paramètres.

Monsieur REJOU, AECOM, reprend l'exposé sur les composants dans les eaux souterraines. La DCO et le COT sont identiques avec des concentrations globalement identiques avec une légère tendance à la baisse. Au niveau du Calcium, la tendance est globalement à la baisse. Pour les chlorures et le Sodium, la plupart des piézomètres montrent une tendance à la baisse exceptée en PZ1 il y a une augmentation depuis juin 2016 cela pouvant s'expliquer par rapport au faible niveau de précipitations favorisant les intrusions salines.

Monsieur TROUSSIER, Mairie de Fos sur Mer, intervient en avançant l'hypothèse, d'après ce qui est dit, que l'an prochain il y aura une baisse significative de ces composants au regard des pluies qu'il y a eu depuis 4 mois.

Monsieur REJOU, AECOM, ne peut pas s'avancer mais si l'année prochaine les concentrations n'ont pas diminué malgré une pluviométrie importante on pourra alors se poser la question sur la raison de ces concentrations puisque les hypothèses qu'on formule aujourd'hui ne se vérifieront pas.

Madame COUSTES, ARS PACA, demande pourquoi ce phénomène n'est observé que sur le PZ1 ?

Monsieur REJOU, AECOM, répond que c'est lié à la géologie du site. On est sur des matériaux de remblais. Le milieu n'est pas homogène et il y a des pénétrations des eaux salines.

Il reprend l'exposé sur le potassium qui en 2017 est à la baisse. Sur le magnésium c'est le même constat.

Concernant les 16 métaux analysés, 13 ont été détectés dans au moins un prélèvement sur une campagne au cours de l'année 2017. Le chrome, le mercure et le thallium n'ont pas été détectés, l'antimoine, le cadmium, le cobalt, le cuivre, l'étain, le vanadium et le zinc ont ponctuellement été détectés et le nickel et le plomb ont été détectés régulièrement en 2017. Depuis le début du suivi, l'arsenic, le baryum, le manganèse, le molybdène ont régulièrement été détectés.

Concernant les autres composés inorganiques, AOX ils sont à la baisse, le BTEX, HAP quelques détections ponctuelles et PCB non détectés. Globalement, les concentrations sont du même ordre de grandeur depuis le début du suivi.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), constate lui une baisse globalement.

Monsieur REJOU, AECOM, explique qu'une baisse ou une augmentation montre une tendance similaire.

Monsieur le Sous-Préfet invite à passer au point suivant.

➤ **Evènements marquants 2017**

Monsieur SALTEL-PONGY, (EveRé), indique que le point ayant déjà été abordé dans la réunion, résume la description du dégagement de fumée dans le bâtiment de tri primaire le samedi 7 avril 2018 au niveau du stock des métaux ferreux extraits des déchets par le centre de tri ;

Les mesures prises par les équipes sur place : intervention avec la lance à débit variable, appel des pompiers, étalage du tas de métaux par un opérateur EveRé. Les pompiers ont ensuite déployé 2 canons complémentaires. Au départ des pompiers une surveillance a été mise en place en début d'après-midi. Une fiche GP a été envoyée, dans la journée du samedi, à la liste des destinataires obligatoires, un communiqué reprenant ces éléments a été envoyé le lundi matin à l'ensemble des membres de la CSS.

Ayant terminé sur ce point, il laisse la parole à Monsieur JEANNE sur la partie Risques accidentels en précisant que ce point n'a pu être abordé lors de la précédente CSS.

➤ **Risques accidentels – Bilan des exercices PII 2017**

Monsieur JEANNE, EveRé, indique que l'exercice s'est déroulé le 11 janvier 2018.

Le scénario, déclenché à 9h47 depuis la salle de contrôle, était une fuite enflammée au niveau d'une bride sur une canalisation biogaz, à l'UVO.

Les opérations mises en œuvre, du déclenchement de l'alarme à la fin de l'exercice à 11h24 3 fiches GP ont été envoyés pendant l'exercice à la DREAL, la Préfecture, la Mairie de Fos, la Police et le CODIS.

Le retour d'expérience a montré des points positifs sur la mise en place de moyens hydrauliques et équipement d'un binôme sous ARI dans les 10 minutes ; Comptage global des personnes sur le site ; Plan présent sur les lieux de l'événement (sacoche du CI) pour

faire le point avec les chefs de groupe ; Fonctionnement du PCEX ; Blocage des entrées au poste de garde ; Implication du personnel.

Les axes à améliorer sont le cheminement des tuyaux sur la route qui rendent difficile la circulation (l'arrêt des moyens hydrauliques pour laisser passer l'engin du SDIS), la difficulté pour le CI de gérer les communications sur les 2 talkies et effectuer en même temps des prises de notes, le renfort SDIS non confirmé, la mobilisation du personnel sous ARI jusqu'à la fin des interventions, l'alarme d'évacuation non audible depuis les ponts-roulants de l'UVE, des badges refusés lors du comptage (après contrôle, la validité des badges était échue), les éléments matériels pour le comptage global du site en salle de confinement peuvent être renforcés.

Les actions qui ont été mises en place sont l'achat de dispositifs de franchissements de tuyaux, l'aide au CI possible par un ESI, des exercices réguliers des CI, la modification de la procédure pour demander au PCEX, à son ouverture, de faire un appel général précisant le déclenchement du PII, avec un message type, l'ajout, en formation ARI, de la nécessité de rester équipé jusqu'à la fin des interventions, un mail de rappel à la société concernée pour s'arrêter au poste de garde quand un badge ne fonctionne pas, un contrôle du bon fonctionnement des diffuseurs sonores de la zone INC 21,5m et l'équipement en salle de confinement d'un téléphone sans fil, papier, crayons.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle que ces exercices sont nécessaires et invite à les reconduire de façon régulière pour qu'en situation réelle les bons réflexes soient automatiques.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), constate que sur le problème de comptage du personnel, il avait déjà été évoqué lors d'un précédent exercice. Cela entraîne également des interrogations sur le fait qu'EveRé n'a pas de suivi sur les autorisations d'accès au site et que par conséquent on peut entrer sur le site avec des badges qui ne fonctionnent plus ce qui pose un problème de sécurité.

Monsieur JEANNE, EveRé fait remarquer que c'est un cas particulier. Les entreprises sous-traitantes de nuit concernant le nettoyage des locaux et la surveillance au poste de garde de nuit, n'ont pas eu le réflexe de mettre à jour la validité de leur badge.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, en convient et ajoute que le comptage a été un point fort de cet exercice au regard de l'exercice précédent afin d'améliorer les problématiques rencontrés les fois dernières.

Le Capitaine GERMAIN, (SDIS), ajoute que ce point a été efficient sur le site fermé aux entrées et sorties.

Monsieur TROUSSIER, Mairie de Fos sur Mer, souhaite participer au prochain exercice.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé répond favorablement à la demande.

Monsieur MEUNIER, (MCTB), déplore que les membres de la CSS ne soient pas informés à l'instant T.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé indique que les fiches GP sont envoyées à l'instant. La communication CSS se fait après (dans le cas de situations réelles).

Monsieur le Sous-Préfet demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur CASANOVA, au fil du Rhône, demande à ce que le suivi environnemental marin soit réactivé.

Monsieur GONELLA, Fare Sud, demande pourquoi il a été supprimé

Monsieur CHRISTIEN, DREAL, explique qu'il n'y a pas de rejet dans l'eau.

Monsieur CASANOVA, au fil du Rhône, insiste sur le fait qu'il y a une influence du site sur le milieu marin.

Monsieur CHRISTIEN, DREAL convient que même s'il n'y a pas de rejet dans l'eau il peut y avoir un impact.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé, répond que le suivi fait sur les piézomètres concerne notamment l'impact sur le milieu marin. Sur la zone, ceux qui font des études sur le milieu marin sont ceux qui ont des rejets dans l'eau.

Monsieur le Sous-Préfet constate, au vu des présentations, qu'il peut y avoir des influences sur le milieu marin. Aussi, il indique qu'un travail doit être fait sur ce que l'on doit étudier et la pertinence de cette étude.

Monsieur SALTEL-PONGY, EveRé rappelle qu'il avait été demandé à titre préventif il y a quelques années, que le site réaliserait un suivi en milieu marin même s'il n'y avait pas de rejet. Compte tenu des résultats observés et du site sans rejet d'eau, le suivi en milieu marin a été retiré mais le suivi autour du site est conservé.

Le suivi du milieu marin de la zone continue à être fait. Il est mené par les industriels qui ont des rejets dans l'eau.

Monsieur CASANOVA, au fil du Rhône, insiste sur la reprise de cette étude au regard des risques qu'il peut y avoir.

Monsieur le Sous-Préfet prend note de la demande.

Il remercie les participants et clôt la séance à 18h.